

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE469

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 26

- I. - À l'alinéa 5, après le mot : « soumis », insérer les mots : « au présent titre ».
- II. - En conséquence, après le mot : « peuvent », supprimer le mot : « y ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.